



Mes droits par rapport à mon logement

Par **nini39**, le **16/02/2011 à 08:57**

Bonjour,
je souhaiterais savoir si j'ai des droits par rapport à mon logement, les eaux grises sont deversées dans la rivière, chose que mon propriétaire ne peut ignorer, les fenêtres ne ferment pas bien, il m'a répondu qu'il n'avait pas les moyens de les faire refaire, ce sont des fenêtres avec l'encadrement en bois, humide, il y a même de la glace à l'intérieur lorsqu'il fait trop froid, ça moisit aussi de partout. Je déménage, dois-je vraiment lui payer les deux mois de préavis qu'il reste ou puis-je refuser de payer?
Merci d'avance

Par **amajuris**, le **16/02/2011 à 11:00**

bjr,
le propriétaire doit vous délivrer un logement décent et rien de plus.
donc vous devez payer vos loyers.
cdt